

Programme d'Actions de Prévention des Inondations du
Bassin de la Sarthe 2026-2032

Dossier de candidature - RESUME NON TECHNIQUE

RESUME NON TECHNIQUE



Avant-propos

La rivière Sarthe draine un bassin versant important, représentant plus de 6 520 km de cours d'eau, avant de confluer avec la Mayenne pour former la Maine. Le bassin de la Sarthe connaît bien le risque inondation, pour avoir connu plusieurs grands épisodes de crues, qui ont laissé des traces profondes dans les mémoires. La crue la plus marquante est celle de 1995, qui reste une référence par l'importance des surfaces inondées, sa durée particulièrement longue et l'importance de ses dégâts. D'autres crues se sont produites depuis cette date, notamment en 1999, 2001 et 2018.

A la suite de ces inondations, certaines collectivités ont engagé des moyens considérables pour protéger ses habitants de telles inondations. Plusieurs travaux d'endiguement et de protection ont été réalisés sur le territoire.

Le territoire du Mans a été identifié comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) en 2012 selon les critères établis, comme étant l'un des territoires de plus de 15 000 habitants soumis régulièrement à la survenue des crues lentes.

Cette désignation comme TRI découle de l'application de la Directive « Inondation » prise par l'Union européenne en 2007 qui impose aux Etats Membres de mettre en place une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur les TRI.

Une SLGRI a donc été mise en place à l'échelle du département de la Sarthe sur la période 2016-2021. Celle-ci est considérée comme l'opportunité de mettre en cohérence l'ensemble des actions conduites par les différents acteurs de la gestion du risque inondation à travers différents grands objectifs.

De nouveaux aléas liés notamment aux phénomènes de pluies intenses ont récemment été identifiés sur l'ensemble du bassin versant de la Sarthe et impactés de nombreuses collectivités du territoire. Ces phénomènes très récents provoquant des inondations par ruissellement restent mal connus aujourd'hui sur le territoire et constituent une réelle préoccupation.

Le caractère inondable du bassin de la Sarthe démontre la nécessité d'instaurer un projet global et structurant de prévention contre les inondations dont le périmètre s'étend au-delà de la SLGRI. Des discussions entre les différents acteurs concernés (collectivités, Etat, EPTB Sarthe) ont abouti sur la volonté de décliner cette stratégie en un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur une grande partie du bassin versant de la Sarthe. Ce document, qui est à la fois un programme opérationnel, ainsi qu'un outil de financement, est la démarche privilégiée dans la mise en œuvre d'un projet global de prévention contre les inondations.

Un programme d'études préalable (PEP), qui constitue la première phase de la démarche PAPI, a été mis en œuvre en 2023 et s'achèvera au premier semestre 2026. Il a permis de réaliser les études nécessaires pour affiner le diagnostic approfondi du territoire, cibler des actions à mettre en place et créer une dynamique avec les acteurs de la gestion du risque inondation.

La prochaine étape concerne la mise en œuvre du PAPI complet sur la période 2026-2032 ciblant les zones à risques à l'échelle du bassin versant.

Le présent document constitue le dossier de candidature du PAPI complet du bassin de la Sarthe. Il se compose d'un diagnostic territorial, d'une stratégie, d'un programme d'actions, d'une analyse environnementale et d'un résumé non technique

Ce document constitue le résumé non technique de la démarche PAPI Sarthe.

Table des matières

Avant-propos.....	2
CHAPITRE 1 – Territoire et acteurs du PAPI.....	4
I. Périmètre du PAPI : le bassin versant de la Sarthe.....	4
II. Gouvernance du PAPI.....	5
CHAPITRE 2 – Synthèse du diagnostic territorial.....	7
I. Un bassin vaste structuré autour des axes Sarthe et Huisne	7
II. Une exposition historique et marquée au risque inondation	8
III. La vulnérabilité du territoire	8
IV. Les dispositifs existants et démarches engagés	10
CHAPITRE 3 – Stratégie	11
I. Processus de construction de la stratégie	11
II. Concertation	11
CHAPITRE 4 – Le programme d'actions.....	12
I. Un programme composé de 55 actions.....	12
II. Plan de financement.....	18

CHAPITRE 1 – Territoire et acteurs du PAPI

I. Périmètre du PAPI : le bassin versant de la Sarthe

Le périmètre projet du PAPI concerne l'ensemble du bassin de la Sarthe à l'exception du territoire concerné par le PAPI des Basses vallées Angevines (département du Maine-et-Loire). Il s'inscrit dans une recherche de cohérence hydrographique et de transversalité afin d'être plus efficace dans la prévention des inondations sur le bassin. Il concerne ainsi :

- 3 régions : Pays-de-la-Loire, Normandie et Centre Val-de-Loire ;
- 4 départements : Sarthe, Orne, Mayenne et Eure-et-Loir ;
- 29 communautés de communes et deux communautés urbaines soit un total de 31 EPCI ;
- 515 communes ;
- Un territoire de 7 681 km² ;
- Plus de 6 500 km de cours d'eau ;
- 636 000 habitants. Les principales zones urbaines sont (d'amont en aval) : l'agglomération d'Alençon, l'agglomération de Nogent-le-Rotrou, l'agglomération du Mans et l'agglomération de Sablé-sur-Sarthe.

La cartographie du périmètre PAPI est présentée ci-après.

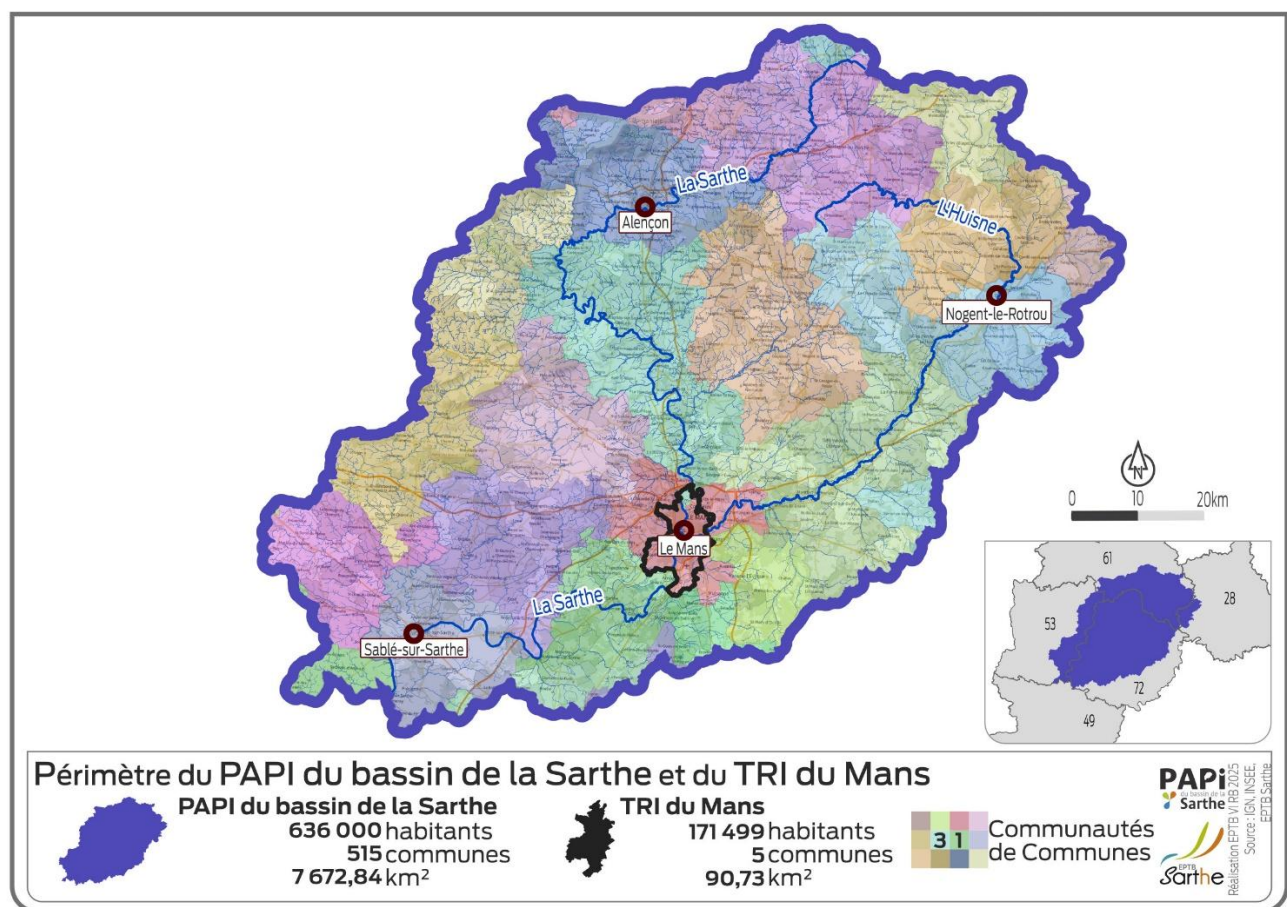


Figure 1 – Périmètre du projet de PAPI (EPTB Sarthe)

II. Gouvernance du PAPI

Le PAPI du bassin de la Sarthe est piloté par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe (EPTB Sarthe).

L'EPTB Sarthe résulte de la transformation du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), dont les statuts ont été arrêtés le 27 novembre 2017, en établissement public territorial de bassin. Cette transformation est intervenue par arrêté inter préfectoral le 5 août 2024.

L'EPTB Sarthe exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau ainsi que de la planification de la prévention des inondations. Ses missions sont synthétisées ci-après :

1. Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de la mise en œuvre des SAGE

A ce titre, à l'intérieur de son périmètre, l'EPTB Sarthe assure les missions suivantes :

- La coordination et l'animation des activités des CLE ;
- La contribution à l'élaboration et au suivi des SAGE (Sarthe amont, Huisne et Sarthe aval) ;
- La contribution à la gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- La contribution à la préservation et la gestion des cours d'eau et des zones humides.

Dans le cadre de ses missions, l'EPTB Sarthe peut se porter maître d'ouvrage pour la réalisation d'études et/ou de travaux représentant un intérêt commun pour l'ensemble des bassins hydrographiques de son périmètre.

2. Etudes, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

À ce titre, à l'intérieur de son périmètre, le syndicat assure les missions suivantes, permet, dans un principe de solidarité amont-aval :

- La coordination des actions de ses membres pour assurer une cohérence à l'échelle de son périmètre de compétence, en s'articulant avec les autres structures « supra » pour une vision à l'échelle du bassin de la Maine ;
- La maîtrise d'ouvrage d'études de portée générale ;
- La contribution à la préservation des zones d'expansion des crues ;
- La sensibilisation au risque d'inondations.

L'EPTB Sarthe est constitué de 22 EPCI-FP :

- 15 sarthois ;
- 5 ornaïs ;
- 1 mayennais ;
- 1 eurélien.

Référent Etat et Préfet pilote :

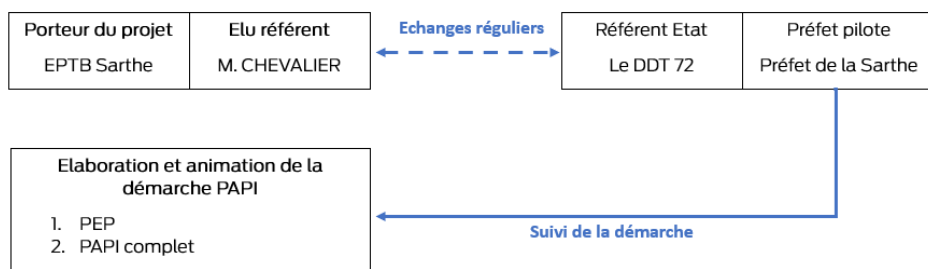


Figure 2 – Organisation e la démarche PAPI Sarthe

Maitrise d'ouvrage des actions du PAPI :

13 maitres d'ouvrage sont identifiés dans le cadre du programme d'actions :

- L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe (EPTB Sarthe) ;
- Le Mans Métropole (LMM)
- La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) ;
- La Communauté de commune des Collines du Perche Normand ;
- La Communauté de communes du Perche Emeraude ;
- La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien ;
- La Communauté de communes Orée-Bercé-Belinois ;
- La Communauté de communes des Sources de l'Orne ;
- Le Syndicat du Bassin de l'Huisne Sarthe ;
- La commune de Connerré ;
- La commune de Spay ;
- La commune Juigné-sur-Sarthe ;
- Les particuliers.

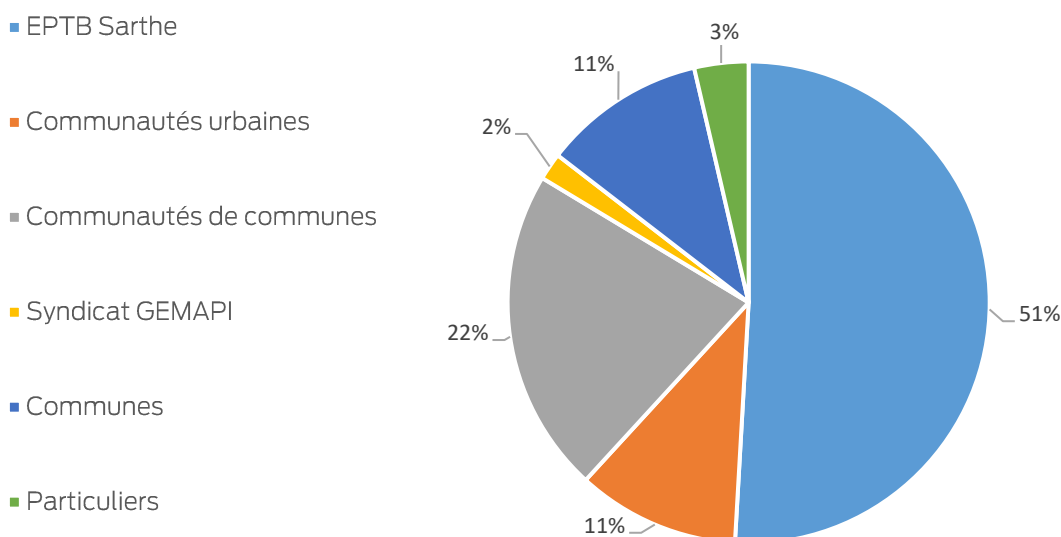


Figure 3 – Répartition des actions par typologie de maitre d'ouvrage (EPTB Sarthe)

Financement :

Le financement du PAPI et des actions composant le programme d'actions est principalement porté par :

- Les maitres d'ouvrage des actions ;
- Le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fond Barnier) de l'Etat ;
- L'Europe à travers les Fonds Européens FEDER.

Le pilotage du PAPI par l'EPTB Sarthe sera assuré par une cellule d'animation dédiée au PAPI et fera l'objet d'une concertation permanente avec les EPCI membres et les parties prenantes. Conformément au cahier des charges type des PAPI, un comité de pilotage sera mis en place. De même, un comité technique sera constitué. Il rassemblera les différents maîtres d'ouvrage des actions, les financeurs et les partenaires.

CHAPITRE 2 – Synthèse du diagnostic territorial

I. Un bassin vaste structuré autour des axes Sarthe et Huisne

Le territoire du PAPI Sarthe est vaste, il s'étend sur plus de 7600 km et est couvert par un réseau hydrographique très dense s'articulant autour des deux cours d'eau principaux : La Sarthe et l'Huisne.

Le bassin est structuré en trois sous-bassins versants importants qui correspondent également aux périmètres des différents SAGE concernés :

- Sarthe amont ;
- Huisne ;
- Sarthe aval.

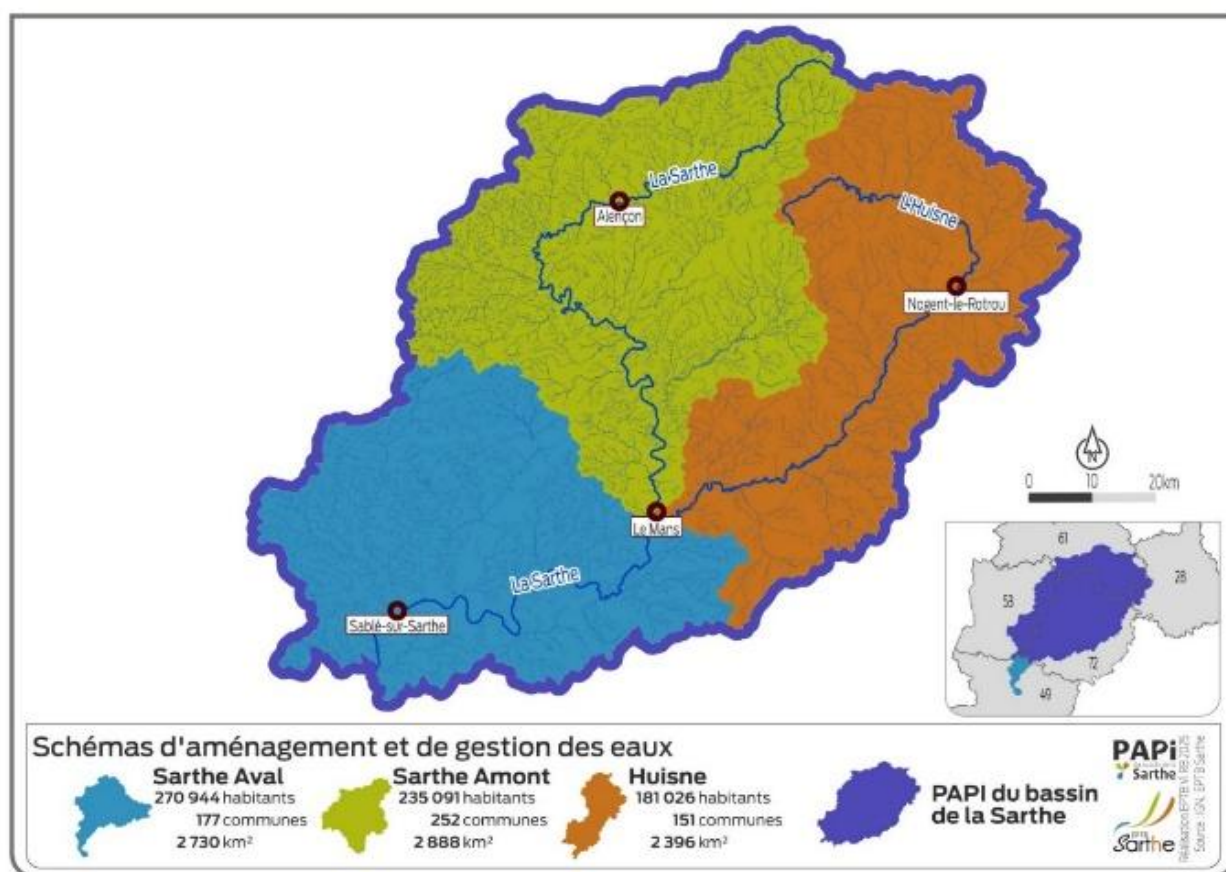


Figure 4- SAGE concernés par le périmètre PAPI Sarthe (EPTB Sarthe)

II. Une exposition historique et marquée au risque inondation

L'analyse historique des crues montre que le risque est bien identifié sur le bassin de la Sarthe et se retrouve à travers différents types d'inondation :

- Les débordements de cours d'eau ;
- Le ruissellement ;
- Les remontées de nappe ;
- Les ruptures de digues ou barrage.

Le PAPI s'intéresse principalement à traiter le risque de débordement et de ruissellement.

- **Les crues lentes et étendues hivernales**

Il s'agit de crues des rivières de plaine aux montées des eaux lentes (avec notamment un temps de transfert vers l'agglomération mancelle compris entre 24 et 36 h), dès que les sols sont saturés sous l'effet des perturbations océaniques. Les premières réactions ont lieu en amont du bassin puis se propagent d'amont en aval et s'accroissent sous l'effet de précipitations régulières généralisées. Les crues peuvent être généralisées et être de longue durée (plusieurs semaines).

La crue de janvier 1995 constitue l'événement de référence.

- **L'émergence récente du risque ruissellement**

Les épisodes orageux récents (notamment juin 2018 et octobre 2024) ont mis en évidence des phénomènes de ruissellement rapide, des inondations hors zones traditionnellement cartographiées. La connaissance de cet aléa est encore partielle à l'échelle du bassin versant. Les démarches engagées, bien que nombreuses, se font à des échelles plutôt locales. Les facteurs aggravants identifiés sont :

- Topographie localement marquée ;
- Sols peu perméables ou compactés ;
- Urbanisation croissante et imperméabilisation ;
- Pratiques agricoles favorisant l'érosion ;
- Concentration rapide des écoulements vers les vallées.

III. La vulnérabilité du territoire

Trois scénarios d'inondation (débordement) ont été élaborés selon leur niveau d'intensité et leur probabilité d'occurrence (fréquent, moyen et extrême). Ils ont été définis à l'échelle du périmètre du PAPI, à partir des données cartographiques disponibles.

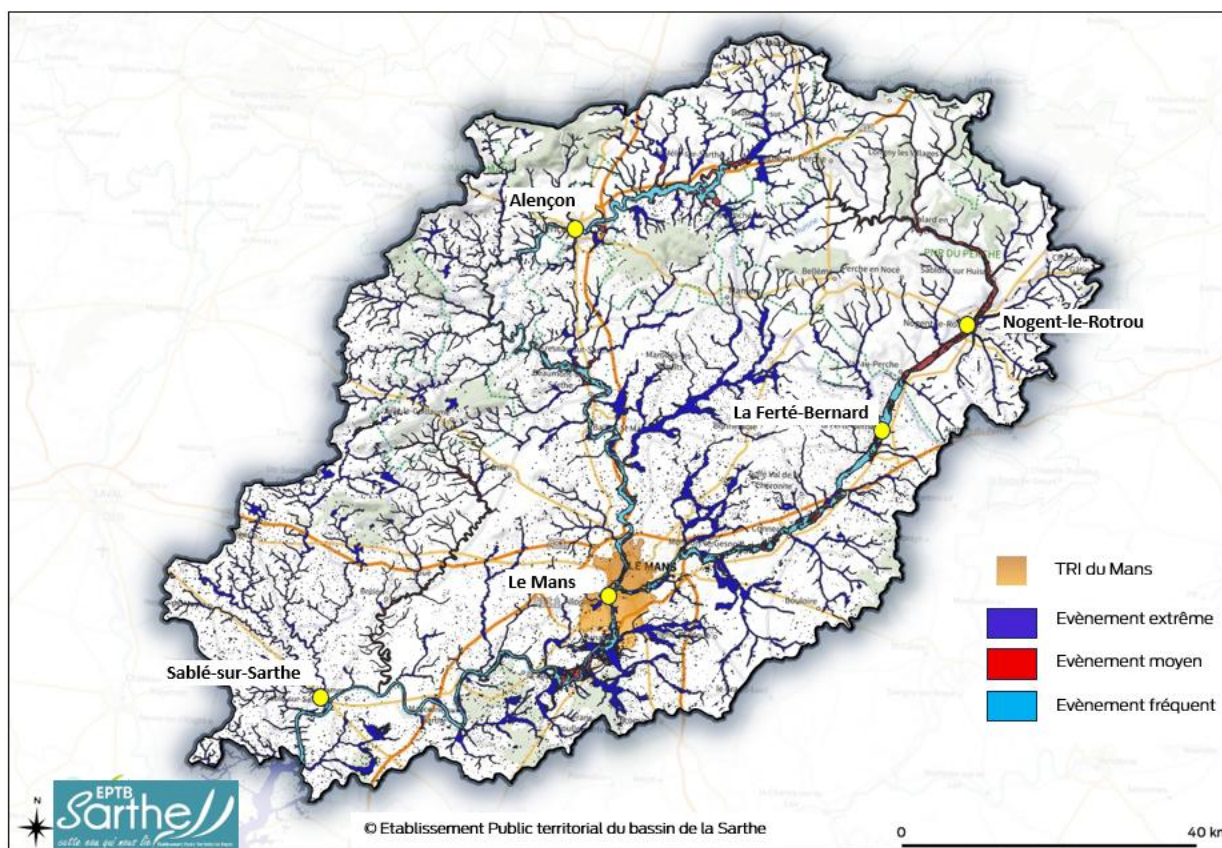


Figure 3 – Aléas pour les événements fréquent, moyen et extrême sur le périmètre du PAPI Sarthe (EPTB Sarthe)

L'analyse de la vulnérabilité du territoire montre que les zones vulnérables sont celles où sont localisés les enjeux (habitations, activités...). Elles se trouvent majoritairement dans les vallées, en aval donc des secteurs générateurs de crues, ce qui accentue le risque. On peut citer :

- L'agglomération du Mans ;
- L'agglomération d'Alençon ;
- Les pôles urbains de taille moyenne (Sablé-sur Sarthe, La Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou).

Le TRI du Mans est particulièrement exposé.

Une synthèse de la vulnérabilité du territoire à l'échelle du périmètre PAPI est donnée ci-après :

Tableau 1 – Synthèse de la vulnérabilité du territoire PAPI Sarthe (EPTB Sarthe)

INDICATEURS		SYNTHESE						
TERRITOIRE PAPI		TOTAL	Scénario fréquent		Scénario moyen		Scénario extrême	
			Nombre	Part %	Nombre	Part %	Nombre	Part %
Vulnérabilité humaine	Population	636 272	3947	1%	18 424	3%	60 056	9%
	Logements	272 885	2254	1%	8 899	3%	24 827	9%
	Etablissements sensibles	4 527	48	1%	216	5%	552	12%
Vulnérabilité économique	Activités économiques	60 990	928	2%	2934	5%	6628	11%
	Emplois	309 768	1808	1%	11 755	4%	26 950	9%

	ICPE	5061	6	0%	38	1%	174	3%
	Surface agricole	478 996	5902	1%	14 264	3%	47 926	10%
Vulnérabilité des services publics prioritaires et des réseaux	Etablissements Utiles à la Gestion de Crise	2091	2	0%	11	1%	62	3%
	Réseau routier	21 512 848	44 752	0%	87 848	0%	1 570 997	7%
	Poste électriques	102 744	68	0%	273	0%	1262	1%
Vulnérabilité du patrimoine	Bâtiments patrimoniaux	3003	5	0%	21	1%	99	3%
Vulnérabilité environnementale	Espaces naturels protégés	4436	17	0%	165	4%	346	8%

IV. Les dispositifs existants et démarches engagés

De manière générale, la mise en œuvre du PEP sur la période 2023-2026 a permis d'initier une dynamique positive avec les acteurs de la gestion du risque inondation et d'identifier des actions pertinentes pouvant être poursuivies ou inscrites au PAPI complet.

Les zones d'expansion de crues sont identifiées et nombreuses. Elles jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'aléa, en particulier pour la protection des zones urbanisées situées en aval. Certains projets initiés dans le cadre du PEP ont visé à améliorer leur fonctionnalité notamment sur la haute vallée de la Sarthe (amont d'Alençon).

3 ouvrages sont spécifiquement dédiés à la protection contre les inondations et concernent la ville du Mans et Nogent-le-Rotrou. Le Mans Métropole envisage la mise en place d'un nouvel ouvrage. Sur les territoires amont, aucun besoin de mise en place d'ouvrage de protection n'a été identifié.

Le territoire est largement couvert par des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), qui encadrent l'usage des sols. Toutefois, ces règlements ne comportent pas d'obligations spécifiques en matière de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. La révision de certains de ces PPRI intègre la prise en compte de l'aléa ruissellement.

L'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme est globalement satisfaisante. En revanche, même si l'inventaire n'est pas finalisé, les zonages pluviaux ne semblent pas concerner l'ensemble du territoire.

Les actions visant à réduire la vulnérabilité bénéficient d'une bonne dynamique instaurée grâce à la mise en œuvre du PEP. En matière d'information et de sensibilisation, une dynamique est engagée notamment par l'EPTB Sarthe, avec des initiatives variées, pédagogiques et complémentaires.

Les outils de prévision et de vigilance sont peu mobilisés par les communes. De plus, le territoire apparaît relativement peu actif dans la mise en œuvre d'outils de gestion de crise. L'implication des communes sur cet aspect doit être améliorée.

Enfin, les outils dédiés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont, quant à eux, bien structurés et développés.

Le diagnostic territorial fait ressortir plusieurs enjeux majeurs :

1. Réduire la vulnérabilité des populations et des activités économiques
2. Mieux connaître et anticiper les phénomènes de ruissellement
3. Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues
4. Assurer la cohérence amont-aval des actions
5. Renforcer la culture du risque
6. Mieux intégrer le risque dans les documents d'urbanisme
7. Articuler prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques (GEMA/PI)

CHAPITRE 3 – Stratégie

I. Processus de construction de la stratégie

La construction de la stratégie s'est appuyée sur :

- Le diagnostic de territoire ;
- La mise en œuvre du PEP ;
- Le cadre réglementaire et les outils existants (PGRI, SDAGE, SAGE, SLGRI du TRI du Mans) ;
- La concertation ;
- Le cadre général du cahier des charges PAPI 3.

En complément des axes d'intervention du PAPI, 4 grandes orientations stratégiques ont été retenues :

Tableau 2 – Orientations stratégiques retenues dans la stratégie du PAPI Sarthe (EPTB Sarthe)

Orientations stratégiques de la démarche PAPI	Lien avec la SLGRI et le PGRI
1. Améliorer la connaissance et la conscience du risque sur les zones à enjeux à travers l'information et la sensibilisation (notamment en dehors des axes Huisne et Sarthe) ;	Objectif n°5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
2. Engager des démarches de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dans les zones à enjeux ;	Objectif n°3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
3. Engager des stratégies et des actions fondées sur la nature pour répondre aux problématiques d'inondation et de ruissellement ;	Objectif n°1 : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines
4. Améliorer la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.	Objectif n°1 : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines Objectif n°2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

II. Concertation

Du fait de l'étendue du périmètre et de l'historique d'aménagement et de gestion du risque inondation sur le territoire, l'EPTB Sarthe a souhaité ouvrir largement la réflexion à toutes les parties prenantes en organisant une réflexion concertée dès l'établissement du diagnostic et la préparation du PAPI.

Pour cela l'EPTB s'est appuyé sur les instances de concertation déjà existantes notamment à travers les Commissions locales de l'eau (CLE) des trois SAGE dont il assure le portage et concernés par le périmètre du PAPI. Les instances de concertation directement liées au projet de PAPI à savoir le comité technique et le comité de pilotage, ont également été réunies.

Une série d'échanges, de présentations préalables a été réalisée depuis le lancement de la démarche du projet de PAPI afin :

- D'informer les acteurs de l'avancement et des objectifs de la démarche PAPI ;
- De recueillir les attentes et témoignages des acteurs clefs du territoire ;

De définir les motivations et les compétences de chacune des structures en matière de gestion du risque d'inondation ;

- D'identifier les orientations et actions prioritaires à entreprendre selon ces mêmes structures en matière de gestion du risque d'inondation ;
- De présenter les éléments du diagnostic de territoire et les actions proposées dans le PAPI complet.

Le grand public

Une réflexion particulière sur la consultation du public a été menée lors de l'élaboration du PAPI complet.

Les différentes instances de concertation et pilotage du PAPI ont été consultées pour élaborer les modalités de la consultation du public.

Une plateforme et un questionnaire ont été mis en ligne sur le site internet de l'EPTB Sarthe (www.bassin-sarthe.org) afin de permettre au grand public de faire part de ses observations sur le contenu du dossier de candidature PAPI à savoir le diagnostic de territoire, la stratégie et les actions engagées.

Un certain nombre d'action de communication et de sensibilisation a déjà été mené sur le territoire pour présenter l'outil PAPI. De plus, cette démarche de communication/sensibilisation sera poursuivie lors de la mise en œuvre du PAPI à travers différentes actions proposées, ce qui constitue une première porte d'entrée vers l'information du public sur ce dossier. Il est également à noter qu'une page dédiée a été créée sur le site internet de l'EPTB. Sa mise à jour régulière pourra servir de vecteur de communication sur le dossier.

CHAPITRE 4 – Le programme d'actions

I. Un programme composé de 56 actions

56 actions ont été retenues. Ces actions permettent la mise en œuvre de la stratégie exposée plus haut, et sont déclinées de façon équilibrée en 7 axes identifiées sur la figure ci-dessous.

A ces 7 axes vient s'ajouter un axe dit « axe 0 » consacré à l'animation du programme dans son ensemble.

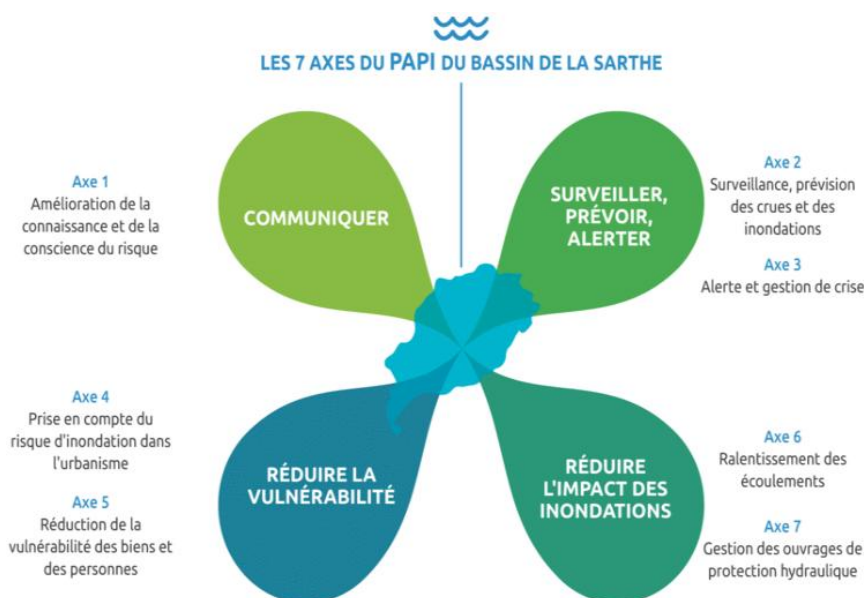


Figure 5 - Axes de la démarche PAPI Sarthe (EPTB Sarthe)

La répartition des actions en nombre est la suivante :

Tableau 3 – Répartition des actions selon les axes (EPTB Sarthe)

Axes	Nombre	%
Axe 0	5	7%
Axe 1	17	31%
Axe 2	2	4%
Axe 3	11	20%
Axe 4	3	5%
Axe 5	7	13%
Axe 6	10	18%
Axe 7	1	2%
TOTAL	55	/

- **Durée**

Ces actions doivent être engagées dans les 6 ans suivant la labellisation du PAPI.

Durée du PAPI : 2026-2032

- **Calendrier**

Le calendrier depuis l'élaboration du PEP est présenté ci-après.

Tableau 4 – Calendrier de la démarche PAPI (EPTB Sarthe)

Phase	Date / Période	Étape
PEP	2020 – 2022	Élaboration du PEP
	5 juillet 2021	Déclaration d'intention
	20 octobre 2022	Dépôt du dossier de candidature du PEP
	3 février 2023	Validation du PEP
	3 février 2023 – 5 juillet 2026	Mise en œuvre du PEP
	18 février 2025	Validation de l'avenant au PEP
PAPI complet	2024 – 2025	Élaboration du PAPI complet
	Février 2026	Dépôt du dossier de candidature du PAPI complet
	Juin 2026	Passage en CIPL
	Juillet 2026 – juillet 2032	Mise en œuvre du PAPI complet

- **Les différents axes :**

Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque est un axe très représentatif de la démarche PAPI Sarthe. Les acteurs ont exprimé plusieurs besoins que l'on retrouve à travers les actions suivantes :

- 3 actions liées à l'amélioration de la connaissance ;
- 10 actions liées à des projets de communication/sensibilisation ;
- 5 actions liées à la réalisation ou mise à jour des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations

L'axe 2 vise à renforcer l'anticipation des crues et la capacité d'alerte des territoires du bassin de la Sarthe. Cette démarche vise à consolider l'état des lieux des dispositifs de mesure existants sur le territoire et de définir les besoins d'instrumentation complémentaires au niveau des bassins hydrographiques.

Cela suppose ensuite d'évaluer plus globalement la faisabilité et les prérequis techniques, économiques mais aussi en termes d'exploitation/ressources humaines en vue de la mise en œuvre de tels systèmes.

2 actions sont proposées dans cet axe.

Axe 3 : alerte et gestion de crise

L'axe 3 a pour objectif de renforcer la préparation et l'organisation des territoires face aux situations de crise liées aux inondations. Il vise à améliorer la capacité des collectivités à anticiper, gérer et coordonner les actions en cas d'événement majeur.

Les actions prévues portent sur l'accompagnement des communes dans la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et sur l'appui aux intercommunalités pour l'élaboration et l'actualisation des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS).

14 actions sont proposées dans cet axe.

Axe 4 - La prise en compte du risque dans l'urbanisme

L'axe 4 a pour objectif d'assurer une intégration effective et cohérente du risque inondation et des phénomènes de ruissellement dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du bassin de la Sarthe. Il vise à limiter l'exposition future des populations et des biens en agissant en amont des projets d'aménagement. L'enjeu principal est de faire que le risque inondation soit bien identifié et pris en compte par les différentes structures en charge de l'urbanisme sur le territoire au regard des documents de planification ou réglementaires supérieurs (SDAGE, SAGE, SLGRI, PPRI etc.).

3 actions sont proposées et portées par l'EPTB Sarthe dans cet axe.

Axe 5 - Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'axe 5 a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques du bassin de la Sarthe. Il vise à diminuer la vulnérabilité des territoires déjà exposés en agissant directement sur les enjeux existants. Une démarche efficace lancée à travers le PEP sera poursuivie dans le PAPI complet. Il s'agit d'un axe fortement stratégique identifié dans la phase de concertation.

7 actions sont proposées dans cet axe.

Axe 6 -Ralentissement des écoulements

L'axe 6 a pour objectif de réduire l'intensité et la rapidité des écoulements, qu'il s'agisse des crues de cours d'eau ou des phénomènes de ruissellement, afin de limiter les risques d'inondation sur les territoires situés en aval. Il s'inscrit dans une approche globale de gestion du bassin versant, privilégiant des solutions adaptées au fonctionnement naturel des milieux. Il s'agit d'une des grandes orientations stratégiques identifiées lors des phases de concertation.

Outre l'objectif principal de gestion des inondations motivant la réalisation de ces actions, les différents acteurs ont montré la volonté d'engager des approches qui recherchent les opportunités de synergies entre la prévention des inondations et la gestion et restauration des milieux aquatiques.

10 actions sont proposées dans cet axe.

Axe 7 - Ouvrage de protection

L'axe 7 est dédié à la mise en œuvre d'**ouvrages de protection contre les inondations** visant à sécuriser durablement les secteurs les plus exposés du bassin de la Sarthe. Il concerne des interventions ciblées sur des zones urbanisées présentant des enjeux humains, économiques ou stratégiques importants.

Une action est proposée dans cet axe et concerne l'aménagement du quai Ledru Rollin dans la ville du Mans (TRI).

Le détail des actions avec le calendrier de réalisation est donné ci-après.

Tableau 5 – Détail des actions du PAPI Sarthe (EPTB Sarthe)

ID Actions	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût (euros)	Echéancier							
				2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Axe 0 – Animation											
0.1	Portage et animation du PAPI du bassin de la Sarthe	EPTB Sarthe	625 000								
0.2	Révision de la SLGRI 2016/2021	EPTB Sarthe	10 000								
0.3	Réalisation du bilan à mi-parcours du PAPI	EPTB Sarthe	10 000								
0.4	Evaluation environnementale PAPI	EPTB Sarthe	10 000								
0.5	Intégration des études en cours et à venir afin de la valider la stratégie pressentie	EPTB Sarthe	En interne								
Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque											
Communication/sensibilisation											
1.1	Création et diffusion d'un livret thématique annuel	EPTB Sarthe	60 000								
1.2	Intervenir auprès du grand public et des scolaires	EPTB Sarthe	En interne								
1.3	Création d'un reportage/film sur la gestion du risque inondation sur le bassin de la Sarthe	EPTB Sarthe	20 000								
1.4	Mener des rencontres annuelles avec les acteurs sur des thématiques inondations	EPTB Sarthe	9000								
1.5	Organiser des évènements spécifiques dans le cadre des JNR : organisation et création de supports	EPTB Sarthe	18 000								
1.6	Organisation d'un évènement en mémoire des inondations de 2018	EPTB Sarthe	5 000								
1.7	Alimentation de la cartographie thématique en ligne sur le site de l'EPTB Sarthe	EPTB Sarthe	En interne								
1.8	Mise en place de supports photographiques pour suivi du paysage	EPTB Sarthe	5 000								
1.9	Communiquer sur l'évolution des risques d'inondation en lien avec le changement climatique	EPTB Sarthe	En interne								
1.10	Communiquer sur les études traitant du risque inondation en cours financées hors PAPI	EPTB Sarthe	En interne								
DICRIM											
1.11	Accompagner les collectivités dans la mise à jour des DICRIM	EPTB Sarthe	En interne								

1.12	Mise à jour du DICRIM sur la commune de Connerré	Connerré	3000																	
1.13	Mise à jour du DICRIM sur la commune de Spay	Spay	3000																	
1.14	Mise à jour du DICRIM sur la commune de Juigné-sur-Sarthe	Juigné-sur-Sarthe	3000																	
Amélioration de la connaissance																				
1.15	Cartographier les voies de ruissellements sur les bassins versants sensibles	EPTB Sarthe	En interne																	
1.16	Etat des lieux des ZEC à l'échelle du bassin versant de la Sarthe	EPTB Sarthe	3000																	
1.17	Etat des lieux de l'inondabilité du territoire de compétence du SBVHS et focus sur la masse d'eau du Valmer	Syndicat du bassin Huisne Sarthe	100 000																	
Axe 2 – Surveillance, prévision des crues																				
2.1	Accompagner les structures dans leur réflexion de mise en place de système d'alerte locaux	EPTB Sarthe	En interne																	
2.2	Mise en place de systèmes d'alertes sur le bassin versant de la Briante	Communauté Urbaine d'Alençon	10 000																	
Axe 3 – Alerte et gestion de crise																				
3.1	Accompagner les communes dans la mise à jour des PCS	EPTB Sarthe	En interne																	
3.2	Contribuer à la préparation et réalisation d'exercices de gestion de crise	EPTB Sarthe	En interne																	
3.3	Mise à jour du PCS de Connerré	Connerré	En interne																	
3.4	Mise à jour du PCS de Spay	Spay	En interne																	
3.5	Mise à jour du PCS de Juigné-sur-Sarthe	Juigné-sur-Sarthe	En interne																	
3.6	Accompagner les intercommunalités dans la mise à jour des PICS	EPTB Sarthe	En interne																	
3.7	Mise en place et animation du réseau PICS	EPTB Sarthe	En interne																	
3.8	Réalisation du PICS de la CC Perche Emeraude	CC Perche Emeraude	En interne																	
3.9	Réalisation du PICS de la CC du Gesnois Bilurien	CC du Gesnois Bilurien	En interne																	
3.10	Réalisation du PICS de la CC Collines du Perche Normand	CC Collines du Perche Normand	En interne																	
3.11	Réalisation du PICS de la CC Orée-de-Bercé-Belinois	CC Orée-de-Bercé-Belinois	En interne																	
Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme																				
4.1	Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'aménagement	EPTB Sarthe	En interne																	
4.2	Diffusion d'informations permettant de prendre en compte le risque ruissellement dans l'élaboration des documents d'urbanisme	EPTB Sarthe	En interne																	
4.3	Transmission des données AGIRISK aux communes et intercommunalités	EPTB Sarthe	10000																	

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité									
5.1	Engager une réflexion avec les entreprises concernées autour de la réduction de la vulnérabilité	EPTB Sarthe	En interne						
5.2	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le territoire de Le Mans Métropole	Le Mans Métropole	90 000						
5.3	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le territoire de la communauté urbaine d'Alençon	CUA	156 000						
5.4	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le territoire de la CC des sources de l'Orne	CC des sources de l'Orne	45 000						
5.5	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le territoire de la CC Orée-de-Bercé-Bélois	CC orée de Bercé Bélois	26 000						
5.6	Travaux de réduction de la vulnérabilité – département 72	Particuliers	882 000						
5.7	Travaux de réduction de la vulnérabilité – département 61	Particuliers	350 000						
Axe 6 – Ralentissement des écoulements									
6.1	Caractérisation du fonctionnement des ZEC sur des secteurs à déterminer	EPTB Sarthe	7 500						
6.2	Caractérisation des bassins versants sensibles au ruissellement	EPTB Sarthe	7 500						
6.3	Travaux d'élargissement du Pont Rouge rue des grandes Courbes (Sarthe aval)	Le Mans Métropole	120 000						
6.4	Restauration et confortement du canal de contournement du pont rue d'Arnage au Mans	Le Mans Métropole	30 000						
6.5	Etude inondation sur le bassin versant de la Vezère et ses affluents	CC Sources de l'Orne	150 000						
6.6	Etude diagnostic sur la réduction du risque inondation et des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant de la Coudre et de la Mèze	CC Collines du Perche Normand	50 000						
6.7	Travaux de mise en place d'un dispositif tampon au droit du centre-bourg de Val-au-Perche	CC Collines du Perche Normand	1 000						
6.8	Etudes de MOE et travaux de remplacement d'un ouvrage au droit du centre-bourg de Val-au-Perche	CC Collines du Perche Normand	100 000						
6.9	Restauration des zones d'expansion de crue sur le cours des Logettes en amont de Val-au-Perche	CC Collines du Perche Normand	20 000						
6.10	Mise en place de dispositifs d'hydraulique douce (haie et enherbement de talwegs)	CC Collines du Perche Normand	90 000						
Axe 7 – Ouvrages de protection									
7.1	Rehausse du quai Ledru Rollin au Mans sur la Sarthe médiane	Le Mans Métropole	120 000						

II. Plan de financement

Le montant global du PAPI Sarthe est de 3 158 000 euros. La répartition des montants financiers par axe est donnée ci-après.

Tableau 6 – Répartition des montants financiers des actions selon les axes (EPTB Sarthe)

Axes	Actions	
	Montant (€)	%
Axe 0	655 000	21%
Axe 1	229 000	7%
Axe 2	10 000	<1%
Axe 3	0	/
Axe 4	10 000	<1%
Axe 5	1 549 000	49%
Axe 6	585 000	19%
Axe 7	120 000	4%
TOTAL	3 158 000	/

Le reste à charge pour les maitres d'ouvrage est évalué à 699 000 euros soit 22% du montant total. Le détail du financement par axe est donné dans le tableau suivant.

Tableau 7 – Synthèse du plan du financement par axe des actions (EPTB Sarthe)

AXE	COUT global	Maître d'ouvrage	% Part	État FPRNM (EAPCT)	% Part	État FPRNM (IP)	% Part	État FPRNM (RVPAPI)	% Part.	FEDER	% Part	Particuliers	% Part
Axe 0	655 000,00 €	140 000,00 €	21%	327 500 €	50%	- €	0%	- €	0%	187 500 €	29%	- €	0%
Axe 1	229 000,00 €	76 700,00 €	33%	51 500 €	22%	100 800 €	44%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Axe 2	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	- €	0%	5 000 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Axe 3	- €	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Axe 4	10 000,00 €	2 000,00 €	20%	5 000 €	50%	- €	0%	- €	0%	3 000 €	30%	- €	0%
Axe 5	1 549 000,00 €	127 300,00 €	8%	- €	0%	- €	0%	1 144 100 €	74%	- €	0%	277 600 €	18%
Axe 6	585 000,00 €	288 000,00 €	49%	292 500 €	50%	- €	0%	- €	0%	4 500 €	1%	- €	0%
Axe 7	120 000,00 €	60 000,00 €	50%	- €	0%	60 000 €	50%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
TOTAL	3 158 000,00 €	699 000,00 €	22%	676 500 €	21%	165 800 €	5%	1 144 100 €	36%	195 000 €	6%	277 600 €	9%



**PROGRAMME D' ACTIONS DE
PREVENTION DES INONDATIONS
DU BASSIN DE LA SARTHE
2026 - 2032**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE

1 place Saint Léonard
72130 Saint-Léonard-des-Bois
07 48 72 24 60
www.bassin-sart